

DÉLIBÉRATION N° 2019-105**ASSAINISSEMENT****9 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux usées sur le chemin des Fonds et du chemin rural dit des Fontaines à la rue du Goulot sur les communes d'ATTAINVILLE et de MOISSELLES (Opération n° 482 G)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 19 septembre 2019, s'est réuni le mercredi 25 septembre 2019 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq septembre à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 25 septembre 2019 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

Date de la convocation : Le jeudi 19 septembre 2019

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Vice-Président(e)s présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente

Secrétaire de séance : Chantal TESSON-HINET - Délégué de la Commune de LE THILLAY

50 présent(e)s

Dont 46 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CARPF :

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Luc VILLERMIN et Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Chantal TESSON-HINET et Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Gérald VERGET (Commune de LOUVRES), Brigitte CARDOT et Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS) Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINE et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN et Marie-France MOSOLO (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Et 4 présent(e)s sans droit de vote

CARPF :

Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE)

Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY)

Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

C3PF :

Lionel LEGRAND (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20190925-2019-105-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019

9 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux usées sur le chemin des Fonds et du chemin rural dit des Fontaines à la rue du Goulot sur les communes d'ATTAINVILLE et de MOISSELLES (Opération n° 482 G)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par courrier en date du 16 février 2018, le SIAH a attribué à l'entreprise ETPL le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux usées chemin des fonds et du chemin rural dit « des Fontaines à la rue de Moisselles » sur les communes d'ATTAINVILLE et MOISSELLES.

Le Syndicat avait en effet fait inspecter l'ensemble du réseau d'assainissement pour contrôler son état en mai 2016. L'analyse de ces inspections télévisuelles avait révélé un grand nombre de désordres structurels et d'étanchéité, tels que la présence de racinelles, la présence de contre pentes, d'obstructions, de fissures ouvertes, de dépôts de matériaux durs, de concrétions, et de décentrages importants sur l'ensemble des réseaux visités.

Dans le cadre de l'exécution du marché, certaines quantités prévues au détail estimatif doivent faire l'objet d'ajustements. En effet, des travaux complémentaires ont été réalisés avec la création d'un ouvrage de surverse provisoire du réseau d'eaux usées afin de lutter contre la pollution du milieu naturel. Le détail des quantités modifiées se trouve en annexe de l'avenant.

Il est donc nécessaire de passer un avenant au marché selon les modalités suivantes :

- Montant HT initial des travaux (tranche ferme + tranches optionnelles affermées – TO1 et TO2) : 334 022,27 € ;
- Montant HT de l'avenant : 30 077,85 € ;
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des travaux : 9,00 % ;
- Nouveau montant HT du marché : 364 100,12 €.

Cet avenant a été validé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 16 septembre 2019.

Les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Gérard SAINTE BEUVE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L. 2194-1-5° (anciennement le décret n° 2016-360),

Vu l'opération n° 482 G relative au marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux usées chemin des Fonds et du chemin rural dit « des Fontaines à la rue de Moisselles » sur les communes d'ATTAINVILLE et MOISSELLES,

Vu l'avenant n° 1 modifiant le présent marché,

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant,

9 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux usées sur le chemin des Fonds et du chemin rural dit des Fontaines à la rue du Goulot sur les communes d'ATTAINVILLE et de MOISSELLES (Opération n° 482 G)

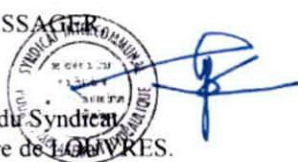
LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 relatif au marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux usées chemin des fonds et du chemin rural dit « des fontaines à la rue de Moisselles » sur les communes d'ATTAINVILLE et MOISSELLES (Opération n° 482 G),
- 2- **Prend acte** que le montant de l'avenant s'élève à 30 077,85 € HT,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 25 septembre 2019

Guy MESSAGER

Président du Syndicat
Maire honoraire de BONNEUIL-EN-FRANCE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : - 2 OCT. 2019
Affichée le :
Retirée le : - 3 OCT. 2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.